

M.-V. SPELLER

B. PRIET

M.-A. DURAND

C. BALDIT-DUFAYS

N. GRENIER, AUTEUR DES RESSOURCES NUMÉRIQUES DE L'OUVRAGE

SCORE

IAE MESSAGE

2024

DUNOD

Les sujets, corrigés et commentaires proposés dans cet ouvrage n'engagent que les auteurs et l'éditeur et n'ont aucun lien avec l'organisation officielle du Score IAE-Message.

Conception de la couverture : Hokus Pokus Créations

NOUS NOUS ENGAGEONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT :

-  Nos livres sont imprimés sur des papiers certifiés pour réduire notre impact sur l'environnement.
-  Le format de nos ouvrages est pensé afin d'optimiser l'utilisation du papier.
-  Depuis plus de 30 ans, nous imprimons 70 % de nos livres en France et 25 % en Europe et nous mettons tout en œuvre pour augmenter cet engagement auprès des imprimeurs français.
-  Nous limitons l'utilisation du plastique sur nos ouvrages (film sur les couvertures et les livres).

© Dunod, 2023
11, rue Paul Bert, 92240 Malakoff
www.dunod.com
ISBN : 978-2-10-085596-4

Table des matières

Présentation du Score IAE-MESSAGE.....	1
--	---

Partie 1 Culture générale économique et managériale

Présentation de l'épreuve	6
1. Histoire de France jusqu'en 1958	7
2. Histoire du Monde de 1944 à nos jours	9
3. Institutions de la V ^e République.....	10
4. Histoire de la V ^e République.....	14
5. Collectivités territoriales françaises	15
6. Union européenne	16
7. Paix et sécurité internationales	19
8. Sécurité intérieure.....	21
9. Écologie	23
10. Protection sociale et santé publique.....	25
11. Famille et enfants.....	27
12. Travail	29
13. Inégalités, exclusions, discriminations.....	31
14. Économie	34
15. Arts	36
16. Littérature	41
17. Sports et jeux.....	43

Partie 2 Compréhension et expression écrite en français

Présentation de l'épreuve	46
1. Le vocabulaire	47
2. L'orthographe d'usage.....	60
3. L'orthographe du nom et de l'adjectif	67
4. L'orthographe du verbe	78
5. L'orthographe des autres mots de la phrase.....	96
6. Compréhension de texte	102

Partie 3 Raisonnement logique et numérique

Présentation de l'épreuve	118
1. Calcul mental.....	119
2. Fractions	123
3. Le point sur les pourcentages.....	124
4. Calculs avec des racines carrées	127
5. Puissances.....	129
6. Développement et factorisation	130
7. Équations.....	132
8. Inéquations.....	136
9. Méthodes de résolution des systèmes	144
10. Systèmes non linéaires	150
11. Polynômes du second degré « seul »	152
12. Polynômes du troisième degré	158
13. Théorèmes et propriétés célèbres	163
14. Angles.....	168
15. Périmètres, surfaces et volumes.....	170
16. Conversions distances et durées	173
17. Conversions surfaces.....	176
18. Conversions volumes	178
19. Conversions de vitesse.....	180
20. Les principales étapes d'une étude de fonction.....	182
21. Quelques fonctions usuelles	186
22. Calculs de limites	194
23. Suites arithmétiques et géométriques	198
24. Comportement d'une suite	199
25. Somme des termes d'une suite.....	201
26. Suites définies par une relation de récurrence	204
27. Tableau des primitives.....	206
28. Intégrales.....	208
29. Notions de statistiques descriptives	212
30. Dénombrement.....	217
31. Calculs de probabilités	220
32. Récapitulatif des principales lois discrètes et lois continues.....	222
33. Le point sur la loi de Bernoulli et la loi Binomiale	224
34. Matrices non carrées	226
35. Matrices carrées	229
36. Les suites de lettres.....	242
37. Les suites de chiffres ou de nombres	247

38. Mélange de chiffres et de lettres.....	253
39. Logique verbale.....	255
40. Les mots codés	257
41. Questions particulières	259

Partie 4 Compréhension et expression écrite en anglais

Présentation de l'épreuve	262
---------------------------------	-----

Sous-partie 4.1 Grammaire 263

1. La syntaxe de la phrase simple	264
2. L'article.....	267
3. Les pronoms	268
4. Les noms et adjectifs composés	269
5. La quantité.....	270
6. La comparaison	271
7. Le cas possessif ('s)	272
8. Le présent	273
9. L'impératif	274
10. Le passé.....	275
11. Le futur	277
12. Les modaux & associés	278
13. Les propositions relative et infinitive.....	281
14. L'infinitif et le gérondif	282
15. Le souhait et le regret.....	283
16. Les discours direct et indirect.....	284
17. Le passif.....	286
18. Les verbes prépositionnels & <i>Phrasal Verbs</i>	287

Sous-partie 4.2 Vocabulaire 293

1. L'économie / <i>Economics</i>	294
2. La mondialisation / <i>Globalization</i>	296
3. La consommation / <i>Consumption</i>	298
4. Les médias / <i>The media</i>	300
5. La politique / <i>Politics</i>	303
6. L'immigration / <i>Immigration</i>	306
7. La violence et le terrorisme / <i>Violence & Terrorism</i>	308
8. L'environnement / <i>The environment</i>	310

9. L'écologie / <i>Ecology</i>	313
10. L'informatique / <i>Computer Science</i>	315
11. L'éducation / <i>Education</i>	318
12. Les sentiments / <i>Feelings</i>	320
13. Les faux amis / <i>Deceptive words</i>	322
14. Le vocabulaire britannique / américain	324

Partie 5 Score IAE-Message blancs

Consignes	328
1. Score IAE-Message Blanc 1.....	330
2. Score IAE-Message Blanc 2.....	380
3. Score IAE-Message Blanc 3.....	429
4. Score IAE-Message Blanc 4.....	481
5. Score IAE-Message Blanc 5.....	533
6. Score IAE-Message Blanc 6.....	583
7. Score IAE-Message Blanc 7.....	632
8. Score IAE-Message Blanc 8.....	684
Grille des réponses 1	738
Grille des réponses 2	739
Grille des réponses 3	740
Grille des réponses 4	741
Grille des réponses 5	742
Grille des réponses 6	743
Grille des réponses 7	744
Grille des réponses 8	745



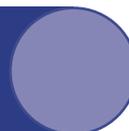
Ressources numériques. Comment y accéder ?

Pour aller plus loin et mettre toutes les chances de votre côté pour réussir l'examen, des compléments sont disponibles sur le site www.dunod.com/EAN/9782100855964.

Connectez-vous à la page de l'ouvrage (grâce aux menus déroulants, ou en saisissant le titre, l'auteur ou l'ISBN dans le champ de recherche de la page d'accueil). Sur la page de l'ouvrage, cliquez sur le logo « Les + en ligne ».



Présentation du Score IAE-MESSAGE



1. Qu'est-ce que le Score IAE-Message ?

Il constitue un élément d'appréciation du dossier de candidature à 280 formations universitaires en gestion et management. Il peut être exigé à l'entrée en 3^e année de licence ou en master (M1 ou M2).

Le Score IAE-MESSAGE mesure les aptitudes des candidats dans 4 domaines fondamentaux pour de futurs managers :

- Culture générale, économique et managériale
- Compréhension et expression écrite en français
- Raisonnement logique et numérique
- Compréhension et expression écrite en anglais

Vous pouvez vous présenter à cet examen autant de fois que vous le souhaitez. Plusieurs sessions sont possibles. Renseignez-vous !

CONSEIL

Profitez des multiples sessions pour passer votre examen au moment où vous n'êtes pas submergé(e) de partiels !

2. Les 4 épreuves du Score IAE-Message

Le Score IAE-Message se compose de quatre parties, dont certaines sont divisées en deux épreuves :

1^{re} partie : Culture générale, économique et managériale

50 questions portant sur l'actualité des derniers 12 à 24 mois. Ce sont des questions à cinq choix possibles dont un seul est correct. Elles portent sur la culture générale, l'actualité économique, politique, mais aussi culturelle et internationale.

2^e partie : Compréhension et expression écrite en français

- Expression écrite : 35 questions à cinq choix possibles dont un seul est correct. Ce sont des questions portant sur la grammaire, la conjugaison, le vocabulaire et l'orthographe.
- Compréhension d'un texte écrit : 15 questions à cinq choix possibles dont un seul est correct. Vous lisez un texte puis répondez à des questions qui visent à évaluer votre compréhension du texte et des concepts qu'il aborde.

3^e partie : Raisonnement logique et numérique

- Logique : 10 questions à cinq choix possibles dont un seul est correct
- Raisonnement numérique : 10 questions à cinq choix possibles dont un seul est correct

ATTENTION

Vous n'avez pas le droit à la calculatrice !

4^e partie : Compréhension et expression écrite en anglais

- Expression écrite : 35 questions à cinq choix possibles dont un seul est correct. Ce sont des questions portant sur la langue anglaise : vocabulaire, orthographe, grammaire et conjugaison.
- Compréhension d'un texte écrit : 15 questions à cinq choix possibles dont un seul est correct portant sur un texte issu de la presse anglo-saxonne.

3. Le déroulement et la notation du test

Le test se déroule en 3 heures. Vous pouvez donc répartir votre temps comme vous le souhaitez entre les 4 épreuves. Il est néanmoins conseillé de consacrer 45 minutes à chaque épreuve.

Le Score IAE-Message est noté sur 400 points, soit 100 points par épreuve. Il n'y a pas de pénalisation en cas d'absence de réponse ou de réponse fausse. Votre note est calculée de la manière suivante :

Épreuves	Questions	Durée conseillée	Coeff. de points
Culture économique et managériale	50 questions	45 mn	100 (2pts par réponse juste)
Compréhension et expression écrite en français	50 questions (35 d'expression écrite et 15 de compréhension)	45 mn	100 (2pts par réponse juste)
Logique et raisonnement numérique	20 questions (10 de logique et 10 de raisonnement numérique)	45 mn	100 (5pts par réponse juste)
Compréhension et expression écrite en anglais	50 questions (35 d'expression écrite et 15 de compréhension)	45 mn	100 (2pts par réponse juste)
Total	170 questions	180 mn	400

4. Comment préparer le Score IAE-Message ?

Le Score IAE-Message est un examen qui nécessite une préparation soutenue. C'est une épreuve difficile dans la mesure où il faut être relativement rapide et avoir de bonnes connaissances dans plusieurs disciplines. L'épreuve de logique et raisonnement numérique nécessite une parfaite maîtrise du programme de mathématiques du collège, du lycée, voire de première et deuxième années après le baccalauréat. Vous allez donc devoir vous repencher sur les théorèmes de Pythagore ou de Thalès, résoudre à nouveau des équations, des problèmes, mais aussi vous pencher sur des thèmes que vous aurez étudiés plus récemment comme les matrices ou les probabilités. Que de bons (ou mauvais) souvenirs ! Pas d'inquiétude : il s'agit d'un QCM, donc on ne vous demande pas de démontrer vos résultats !

Les autres parties font appel à vos connaissances d'ordre plus général. Lisez la presse, écoutez la radio, consultez les ressources en ligne de l'ouvrage, regardez le journal télévisé. En français, n'hésitez pas à vous replonger dans un livre de grammaire ! En anglais revoyez également votre grammaire, votre conjugaison et certains mots de vocabulaire.

La veille

- Repérez le lieu exact de l'examen (station de métro, numéro de salle, etc.).
- Préparez votre convocation, pièce d'identité et autres papiers que l'on peut vous demander.
- N'oubliez pas de régler votre réveil. Ne pas se réveiller le jour J serait plus que rageant !
- Couchez-vous tôt. Cette épreuve demande une grande concentration. En étant fatigué(e), vous allez perdre vos moyens et faire des erreurs d'inattention.

Le jour J

- Habillez-vous de manière sobre et correcte. Mais surtout choisissez des vêtements dans lesquels vous vous sentez bien.
- Mangez bien au petit déjeuner. Ne partez pas le ventre vide.
- Prévoyez d'arriver en avance afin d'éviter tout stress en cas de problème (embouteillages, retard dans les transports en commun, notamment).
- Une fois devant votre copie faites du mieux que vous pouvez. Et surtout si vous ne savez pas répondre à une question passez à la suivante !

Les résultats

- Vous avez réussi : BRAVO !
- Vous avez échoué : ce n'est pas grave, vous pouvez repasser le Score IAE-Message plus tard. Et vous serez d'autant mieux préparé(e) car vous saurez à quoi vous attendre.
- Tentez de repérer les points qui vous ont posé des problèmes et accentuez vos prochaines révisions sur ces différents thèmes. Bon courage !

Partie



1

Culture générale économique et managériale



Présentation de l'épreuve

L'épreuve de culture générale économique et managériale du Score IAE-Message représente une vraie difficulté pour les candidats parce qu'elle demande une culture à la fois étendue et précise.

Il s'agit d'évaluer l'ouverture d'esprit du candidat par sa connaissance des grands faits et de l'actualité des 12-24 derniers mois, notamment dans le domaine de l'économie et de la vie des entreprises mais également, de façon plus large, dans le domaine politique, culturel et international.

Le candidat devra démontrer sa capacité à suivre l'actualité et à l'analyser par une lecture quotidienne de la presse. Il ne s'agit pas d'apprécier des compétences techniques mais de mesurer son ouverture d'esprit et sa « curiosité ». Elle prend la forme de questions à choix multiple (QCM).

Sa durée conseillée est de 45 minutes.

Tous les thèmes peuvent être abordés, mais souvent ils sont choisis en lien avec l'actualité (la moitié des questions). Toutefois, certains thèmes sont plus fréquents que d'autres.

Actualité : Il est capital de suivre l'actualité, de préférence par la presse écrite, mais aussi à la radio. Les informations télévisées sont insuffisantes pour une information précise. Il faut connaître l'actualité des 24 derniers mois.

Économie : Il faut connaître les événements concernant les grandes entreprises, savoir chiffrer les économies nationales (dette, déficit public, taux de chômage, etc.), connaître le fonctionnement des instances internationales d'économie (G7, FMI, BCE, etc.).

Arts et littérature : Vous serez interrogé sur les œuvres, les prix (Nobel, Goncourt), les expositions (actuelles), les courants auxquels appartiennent les artistes.

Histoire et géographie : C'est surtout l'histoire qui fait l'objet de questions et particulièrement l'histoire contemporaine (XIX^e et XX^e siècles). Revoyez bien les fiches de chronologie. Concernant la géographie, il s'agit surtout de connaître les capitales et les reliefs.

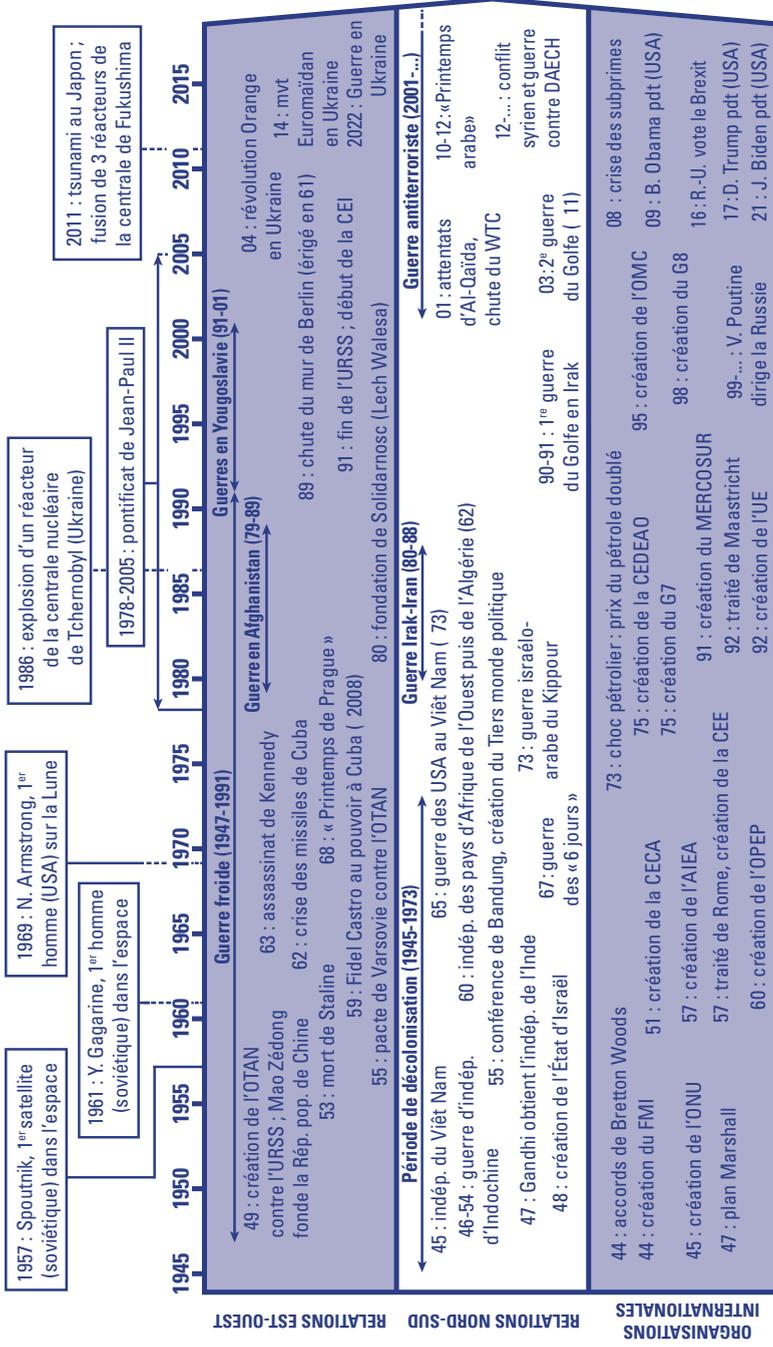
Politique et institutions : Travaillez bien les institutions européennes et onusiennes (voir les fiches qui suivent), leur fonctionnement, leurs représentants, leurs prérogatives.

Sports et jeux : Les questions sont généralement en lien avec l'actualité (JO, records, etc.), mais parfois aussi il s'agit des règles de ces jeux (points attribués au rugby, nombre de cases sur un échiquier, etc.), des records historiques.

Thèmes divers : Il peut s'agir d'écologie, de la presse, de santé publique ou de tout autre thème en rapport direct ou indirect avec l'actualité.

Histoire du monde de 1944 à nos jours

2



3

Institutions de la V^e République

La Cinquième République entre en vigueur le 4 octobre 1958. Elle est souhaitée par Charles de Gaulle pour diminuer le pouvoir des Chambres et augmenter celui du peuple et de l'exécutif. Elle est approuvée par référendum à 82 %.

1. L'exécutif : il fait appliquer la politique courante et la loi

a. Le président de la République

- **Élection** : Il est élu au suffrage universel direct, au moyen d'un scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Le mandat présidentiel est d'une durée de 5 ans (7 ans avant 2000), renouvelable une fois. Le président de la République siège au palais de l'Élysée. Tout candidat doit être français, avoir au moins 18 ans et 500 signatures d'élus.
- **Attributions** : 1^{er} personnage de l'État, il dirige la diplomatie, promulgue les lois et signe les ordonnances et les décrets délibérés en Conseil des ministres. Il est un organe d'arbitrage entre les pouvoirs publics. Il dispose du droit de grâce. Il est gardien de la Constitution, et chef des Armées.
- **Responsabilité** : Civilement et pénalement irresponsable durant son mandat.
- **Pouvoir de nomination** : Il nomme seul le Premier ministre, un tiers des membres du Conseil constitutionnel et un tiers des membres du CSA (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel). Il nomme avec le Premier ministre les titulaires des hautes fonctions : conseillers d'État, préfets, recteurs...

b. Le Premier ministre

- **Nomination** : Il est nommé librement par le président de la République, mais en pratique c'est un politique soutenu par l'Assemblée nationale. Ses services sont installés à l'hôtel Matignon.
- **Attributions** : Il dirige l'action gouvernementale et l'administration française, joue un rôle d'intermédiaire entre la majorité de l'Assemblée nationale et le gouvernement. Il est responsable de toute l'organisation de la défense nationale. Il dispose de l'initiative des lois et assure leur exécution.
- **Fin des fonctions** : Elle intervient lors d'une nouvelle élection législative (mais il peut être maintenu ensuite), par une démission spontanée ou une perte de confiance de l'Assemblée, par la révocation par le président de la République.

c. Le gouvernement

- **Nomination** : Les ministres sont nommés par le président sur proposition du Premier ministre. Chaque ministère a son propre siège : Quai d'Orsay (Affaires étrangères), Hôtel de Beauvau (Intérieur), Bercy (Économie), Hôtel de Bourvallais (Justice ou Chancellerie – garde des Sceaux), Hôtel de Roquelaure (Écologie), Palais Royal (Culture).
- **Composition** : Le nombre de ses membres est variable. Il y a une hiérarchie des ministres, en commençant par les ministres d'État, puis les ministres ordinaires, assistés des ministres délégués, et les secrétaires d'État.
- **Conseil des ministres** : Il se tient tous les mercredis matin à l'Élysée. Il est présidé par le chef de l'État qui décide de l'ordre du jour. Le Conseil adopte les projets de loi qui seront déposés devant le Parlement.
- **Fin des fonctions** : La fin d'un gouvernement est liée au sort de son Premier ministre. Le président et son Premier ministre peuvent opérer un remaniement en demandant la démission d'un ou de plusieurs ministres.

2. Le législatif : il édicte les lois et contrôle l'exécutif

- **La loi** est une règle juridique prescrite par le Parlement. Elle est générée par le Premier ministre (on parle alors de projet de loi), ou par des Députés ou des Sénateurs (on parle alors de proposition de loi). Le projet (ou la proposition) est ensuite examiné(e) par les deux Chambres du Parlement qui peuvent faire des amendements. Une fois la loi acceptée par les deux Chambres, elle peut éventuellement être soumise à un contrôle de constitutionnalité par le Conseil constitutionnel, puis elle est promulguée et publiée au Journal officiel.
- **Le règlement** est aussi une règle juridique, mais il est édicté par une autorité administrative. Ce sont les décrets pris par le président de la République, les arrêtés pris par les ministres, les préfets, les sous-préfets et les maires.

REMARQUE

Le référendum populaire est un pouvoir législatif exceptionnel. Il peut modifier la Constitution ou la loi. Il est décidé à l'initiative du président de la République.

Le Parlement, organe du pouvoir législatif

- **Composition** : Deux Chambres, le Sénat (chambre haute) qui siège au palais du Luxembourg et compte 348 Sénateurs et l'Assemblée nationale qui siège au palais Bourbon et compte 577 Députés. L'ensemble du Parlement forme en réunion solennelle le Congrès, qui peut modifier la Constitution.
- **Élection** : Les Sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par les grands électeurs (députés, conseillers régionaux et généraux, délégués des conseils municipaux) pour 6 ans et les Députés sont élus au suffrage universel direct

par circonscription pour 5 ans. Chaque Chambre a son propre président élu par cooptation (élection parmi les membres). Le président du Sénat assure l'intérim de la présidence de la République en cas de vacance du pouvoir exécutif (ce fut deux fois le cas d'Alain Poher, en 69 et en 74).

- **Attributions** : Le Parlement propose, délibère, vote ou rejette les lois. L'Assemblée nationale s'occupe particulièrement de contrôler l'action du gouvernement et d'évaluer la politique publique ; elle peut renverser le gouvernement. Le Sénat vote le budget de l'État.

3. Le judiciaire : il contrôle l'application de la loi et sanctionne son non-respect

L'organisation juridictionnelle est divisée en 2 ordres de trois degrés chacun :

- *l'ordre judiciaire* qui intervient dans les litiges concernant les particuliers,
- *l'ordre administratif* qui intervient dans les litiges intéressant l'État, lorsqu'un texte du pouvoir exécutif a été mal appliqué.

	ORDRE JUDICIAIRE Civil, Pénal	ORDRE ADMINISTRATIF
Haute juridiction	Cour de Cassation	Conseil d'État
2 ^e degré	Cour d'Appel (assises pour les crimes)	Cour administrative d'Appel
1 ^{er} degré	Juridictions de première instance : prud'hommes, tribunal de police, de commerce, cour d'assises, tribunal correctionnel, etc.	Tribunal administratif

4. Les autres organes constitutionnels

- **Le Conseil constitutionnel** comprend 9 membres nommés pour 9 ans (3 par le président de la République, 3 par le président du Sénat, 3 par le président de l'Assemblée nationale). Il veille à la régularité des élections et contrôle la conformité de certains actes à la Constitution.

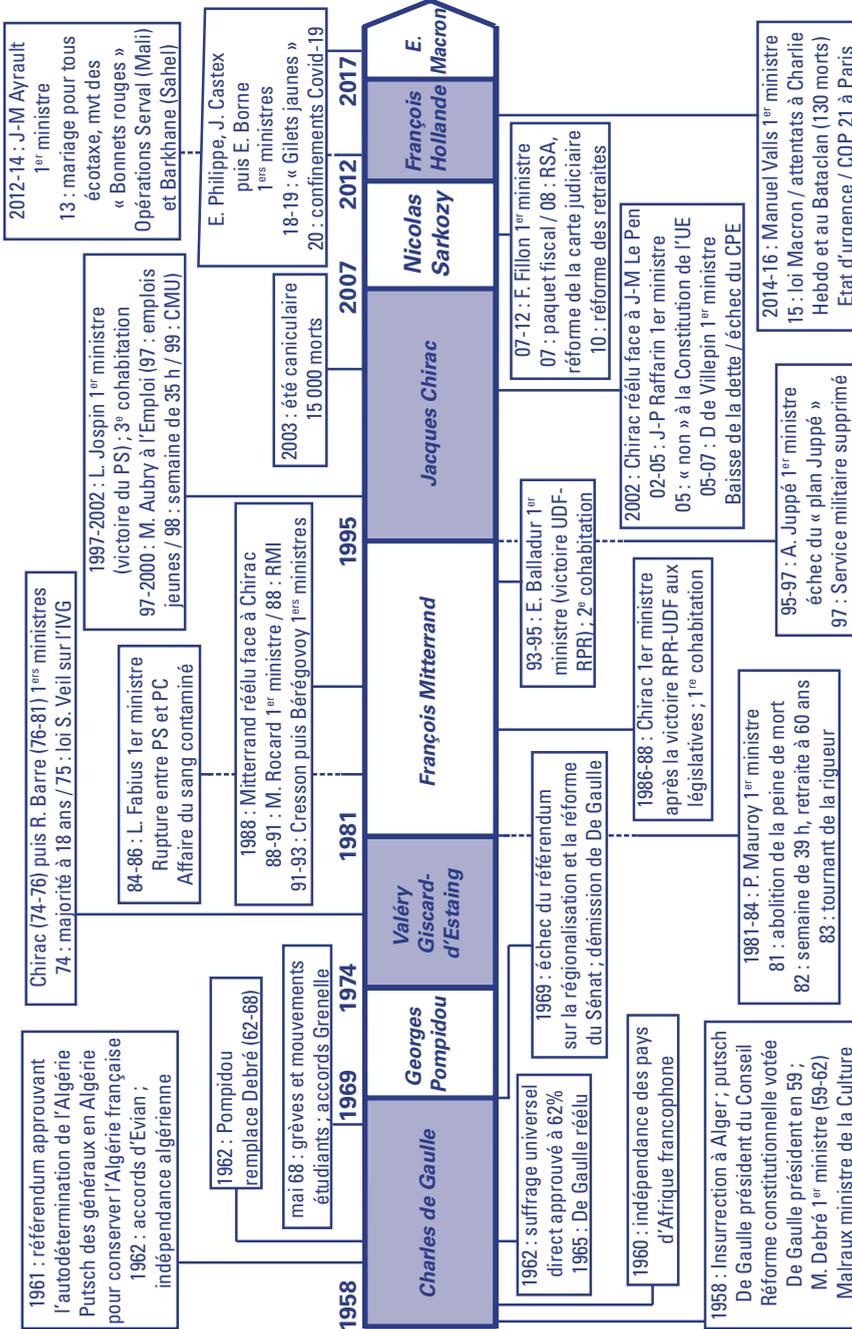
REMARQUE

Depuis 2008, la QPC (Question Prioritaire de Constitutionnalité) peut être posée lors d'un procès par une des parties. La juridiction saisie du litige détermine si la QPC remplit les conditions, c'est-à-dire si elle s'applique bien au procès, si elle n'a pas déjà été traitée et si elle présente un caractère sérieux. Si elle estime la question valable, elle la transmet à la juridiction supérieure puis au Conseil constitutionnel pour décision. La QPC permet une amélioration de la cohérence du droit.

- **La Cour des Comptes** contrôle *a posteriori* les finances publiques, la gestion des administrations, la Sécurité sociale, les entreprises publiques et leurs filiales.
- **Le Conseil économique et social** donne des avis sur les projets ou propositions de lois et sur les problèmes à caractère économique et social.
- **Le Conseil supérieur de la magistrature** garantit l'indépendance de la magistrature. Présidé par le chef de l'État, il est composé du ministre de la Justice et de neuf membres nommés par le président de la République.
- **La Haute Cour de Justice et la Cour de Justice de la République** rendent la justice politique. Ses membres (des Députés et Sénateurs), jugent pour haute trahison le chef de l'État (Haute Cour) ou un ministre (Cour de Justice).
- **Le Conseil d'État** est consulté obligatoirement par le gouvernement sur ses projets de lois et d'ordonnances, et facultativement sur des projets de décrets et des demandes d'avis. Il est aussi à la tête des juridictions administratives.

4

Histoire de la V^e République



Collectivités territoriales françaises

5

Département	Région
Collectivités territoriales décentralisées	
101 dont 5 DROM	18 dont 5 DROM (depuis 2016)
<p>D(R)OM : Département (et Région) d’Outre-mer. Ce sont la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, la Réunion et Mayotte (depuis 2011 pour cette dernière). Ne pas confondre avec une COM, Collectivité d’Outre-mer (anciens TOM), tels St-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna, Saint-Martin, Saint-Barthélemy.</p>	
<i>Représentants élus</i>	
Conseillers départementaux (1 par canton)	Conseillers régionaux
Membres élus pour 6 ans au suffrage universel direct. Un président pour chaque conseil, élu parmi les membres. Il est l’exécutif.	
<i>Compétences</i>	
Aide sociale, culturelle, aux associations, aux entreprises, aux communes, voirie départementale, organisation et gestion des transports scolaires et urbains, construction et entretien des collèges.	Aide sociale, sanitaire, culturelle, soutien de l’économie, aménagement du territoire, entretien des routes nationales, des ports et aéroports, des parcs naturels, organisation du transport ferroviaire, construction et entretien des lycées, soutien de l’enseignement, gestion des fonds structurels européens.
<i>Représentant (de l’État) nommé par l’exécutif</i> : le préfet	
<i>Compétences</i>	
Le préfet de département veille à l’application et au respect des lois, fait le lien avec l’exécutif, est responsable de l’ordre public, dirige les fonctionnaires de l’État.	Le préfet de région dirige les autres préfets du département en plus de ses attributions départementales.
Commune	
Plus petite division administrative. La France compte environ 35 000 communes.	
<i>Représentants élus</i>	
Conseillers municipaux, élus pour 6 ans au suffrage universel direct. Le maire et ses adjoints sont élus parmi les conseillers pour exécuter les décisions du Conseil.	
<p>Compétences : Le Conseil vote le budget, gère le patrimoine de la commune, exerce une action sociale auprès des défavorisés, fixe les effectifs du personnel municipal. Le maire dirige la police municipale (si elle existe), nomme les employés communaux dont il est le supérieur hiérarchique.</p>	
<i>Représentant de l’État</i> : le maire	
<p>Compétences : Officier d’état civil, et de police judiciaire, il peut constater certaines infractions. Il a des compétences administratives (publication des lois, organisation des élections, recensement, délivrance du permis de construire).</p>	

6 Union européenne

L'Union européenne (UE) est une organisation internationale de 27 États (28 avant le Brexit). Elle compte environ 450 millions d'habitants et représente le 3^e PIB au monde (environ 15 000 milliards d'euros). Elle est fêtée le 9 mai (déclaration Schuman), a pour drapeau 12 étoiles d'or sur fond bleu, pour hymne l'*Ode à la joie* de Beethoven et pour devise « Unie dans la diversité ». Le « brexit » (sortie du Royaume-Uni de l'UE) voté le 23 juin 2016 est entré en vigueur le 31 janvier 2020, faisant passer l'UE à 27 États.

1. Pays membres et date d'adhésion



[en gras les 19 pays de la zone Euro]

Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et RFA en 1957, Danemark, **Irlande** en 1973, **Grèce** en 1981, **Espagne** et **Portugal** en 1986, **Autriche, Finlande** et Suède en 1995, **Chypre, Malte, Slovénie**, Pologne, Hongrie, République tchèque, **Estonie, Lettonie, Lituanie** et **Slovaquie** en 2004, Bulgarie et Roumanie en 2007, Croatie en 2013.

La RDA est membre en 1990 après réunification de l'**Allemagne** en 1989.

2. Organisation

a. Pouvoir politique : Le Conseil européen

Composé des chefs d'État et de gouvernement (27 membres), il définit les orientations politiques de l'UE et respecte ainsi la souveraineté des États. Présidé par Charles Michel (depuis le 1^{er} décembre 2019), il siège à Bruxelles.

b. Pouvoir exécutif : La Commission européenne

Composée de 27 commissaires (1 par État), elle propose et met en œuvre les politiques communautaires. Gardienne des traités et de l'intérêt général de l'UE, elle a un droit d'initiative dans les domaines douaniers, écologiques, le marché intérieur et la monnaie unique. Présidée par Ursula von der Leyen (depuis novembre 2019), elle siège à Bruxelles.

c. Pouvoir législatif : Le Parlement européen et le Conseil de l'UE

Le Parlement compte 705 députés (751 avant le Brexit) élus pour 5 ans directement par les citoyens des États membres. Il est co-législateur avec le Conseil de l'UE, il vote seul le budget. Sa présidente est Roberta Metsola ; elle siège à Strasbourg.

Le Conseil (des ministres) de l'Union européenne est composé des ministres des États concernés par le sujet. Il élabore le projet de budget avec le Parlement et l'adopte après vote du Parlement. Il décide seul des moyens de recettes. Il fixe les orientations de la politique de change (monétaire). Sa présidence est rotative (changement d'État tous les 6 mois) ; son siège est situé à Bruxelles.

d. Pouvoir judiciaire : La Cour de Justice

Elle garantit le respect de la législation et est créatrice du droit européen.

e. Autres assemblées et organes de l'UE

- **La Cour des comptes** contrôle l'utilisation du budget de l'UE.
- **Le Comité économique et social** exprime l'opinion de la société civile dans les domaines économique et social.
- **Le Comité des Régions** est porte-parole des collectivités territoriales.
- **La Banque centrale européenne (BCE)**, présidée par Christine Lagarde, elle assure la stabilité et la crédibilité de l'euro et de la politique monétaire.
- **La Banque européenne d'investissement** a pour rôle d'emprunter sur les marchés pour financer les projets d'investissements européens.

3. Grandes dates

1950	9 mai : Discours de Robert Schuman (ministre français) appelant à mettre en commun les productions de charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune. À l'initiative notamment du Français Jean Monnet .
1951	18 avril : Création de la CECA (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier) entre la France, la RFA, le Benelux et Italie.
1957	25 mars : Traité de Rome ; création de la CEE (Communauté Économique Européenne), autonome en financement. Institution de la PAC (Politique Agricole Commune) pour développer la ruralité et moderniser l'agriculture et de la CEEA (Communauté Européenne de l'Énergie Atomique) pour favoriser l'indépendance énergétique.
1965	Fusion des communautés européennes la CEE, la CECA et la CEEA.
1986	Signature de l' Acte unique européen qui élargit les compétences de la CEE aux domaines de la recherche et du développement et crée le Conseil européen. Création du marché commun.
1992	Signature du traité de Maastricht qui crée l'UE. Création de la citoyenneté européenne : libre circulation dans l'UE et droit de voter et d'être élu dans le pays où l'on réside (statut d'étranger communautaire) aux élections locales et européennes. Accord sur la création d'une monnaie unique et de la BCE (créée en 1998). L'Union est fondée sur trois piliers : l'unité institutionnelle et historique, la communauté politique, la coopération policière et judiciaire.
1999	Entrée en vigueur du traité d'Amsterdam qui met en place l' espace Schengen sur la libre circulation des biens et des personnes. Mise en place de l'euro pour les transactions (la monnaie papier apparaît en 2002).
2002	Traité de Nice . Adoption de la charte des droits fondamentaux et réforme des institutions pour aider l'adhésion des pays d'Europe centrale.
2007	Traité de Lisbonne . Modification du texte de la Constitution de 2004 (rejeté par référendum en France en 2005), ratifié par le Parlement français en 2008 et par les derniers pays fin 2009.
2009	Élection d'un président du Conseil européen (Herman Van Rompuy), et d'un représentant de la diplomatie européenne (Catherine Ashton). Ils entrent en fonction en 2010 pour 2 ans et demi et sont réélus en 2012.
2012	L'UE reçoit le Prix Nobel de la paix.
2016	« Brexit » : Le Royaume-Uni vote la sortie de l'UE à 51,9 %.
2022	Présidence française du Conseil de l'UE du 1 ^e janvier au 30 juin.

1. Les organismes d'État (l'ONU et ses principaux organes)

ONU : Créée en 1945 pour remplacer la SDN (Société des Nations) qui n'avait pu empêcher la guerre, l'ONU promeut la paix internationale. Pour cela elle cherche à faciliter la coopération des États, le développement économique, la promotion des droits de l'homme. Elle compte 193 États, son siège est à New York, son secrétaire général est le Portugais Antonio Guterres (depuis janvier 2017).

- **OMS** : L'Organisation Mondiale de la Santé promeut la santé publique internationale. Son siège est à Genève.
- **UNICEF** : Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF en anglais) est spécialisé dans la protection des enfants et des mères.
- **UNESCO** : L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO en anglais) contribue à la paix par l'éducation, la science et la culture. Son siège est à Paris.
- **CIJ** : La Cour Internationale de Justice règle les conflits juridiques entre les États ou entre États et organes internationaux. Elle siège à La Haye.
- **FAO** : L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO en anglais) lutte contre la faim dans le monde.
- **HCR** : Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés promeut le droit d'asile (Convention de Genève de 1951). Il siège à Genève.
- **AIEA** : L'Agence Internationale de l'Énergie Atomique combat la prolifération d'une énergie nucléaire militaire. Son siège est à Vienne.

2. Les autres organismes d'État (indépendants de l'ONU)

- **OTAN** : L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord assure la défense des pays occidentaux et leur stabilité (initialement contre l'URSS).
- **FMI** : Le Fonds Monétaire International promeut la coopération monétaire des États pour la stabilité économique et combat la pauvreté. Sa directrice est Kristalina Gueorguieva. Elle a succédé à Christine Lagarde en 2019.
- **CPI** : La Cour Pénale Internationale juge les personnes pour crime contre l'humanité, génocide, crime de guerre. Créée en 2002, elle se tient à La Haye.